

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**108<sup>e</sup> Séance (extraordinaire)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 26 mars 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présentes les personnes suivantes :**

Madame Roxanne Thibeault, présidente

**Les commissaires suivants :**

Monsieur Sylvain Beaulieu	Madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent (primaire)
Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily	Madame Patricia Brassard, commissaire-parent (secondaire)
Madame Marjolaine Girard	Madame Nathalie Déry, commissaire-parent (EHDAA)
Monsieur Étienne Lavoie	
Madame Johanne Morissette	
Madame Nathalie Savard	
Madame Édith Vaillancourt	

**Sont absentes :** madame Andrée Verreault, commissaire; madame Nancy Verreault, vice-présidente.

**Sont également présentes :** madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Conformité de la réunion**

Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

**1.2 Ordre du jour : acceptation**

**CC190326-01** Sur proposition de madame Édith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout suivant :

4.8 Motions de félicitations

**1.3 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation**

**CC190326-02** Sur proposition de madame Johanne Morissette, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019 (106<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

**1.4 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation**

CC190326-03

**Sur proposition de madame Nathalie Déry, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2019 (104<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.**

**1.5 Procès-verbal (dépôt)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 février 2019 (105<sup>e</sup> réunion) est déposé.

**2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucune

**3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS**

Aucun

**4. OBJETS DE DÉCISIONS**

**4.1. FCSQ : désignation des délégués à l'assemblée générale annuelle**

**Considérant** la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochain;

**Considérant** que la représentation des commissions scolaires lors de cette assemblée est en fonction de leur clientèle respective;

**Considérant** que la Commission scolaire peut déléguer 3 personnes pour la représenter lors de cette assemblée avec mandat de parler pour et en son nom;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner des représentants substitués en cas d'empêchement des personnes déléguées;

CC190326-04

**Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

– De déléguer les personnes suivantes à titre de représentants de la Commission scolaire à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui aura lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2019, avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire :

- Roxanne Thibeault;
- Nancy Verreault;
- Nathalie Savard.

- De désigner les personnes suivantes à titre de substituts pour représenter la Commission scolaire à ladite assemblée générale annuelle en cas d'empêchement des personnes déléguées soit :
  - Marjolaine Girard;
  - Johanne Morissette;
  - Pier-Olivier Cloutier-Boily.

#### **4.2. Programme d'emploi étudiant 2019-2020**

**Considérant** les besoins de la Commission scolaire pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale;

**CC190326-05**

**Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- De débiter les démarches de recrutement en vue de l'embauche d'étudiants pour l'été 2019 telles que décrites dans le programme déposé;
- De nommer madame Mélanie Gagnon membre du comité de sélection.

#### **4.3. Calendrier scolaire 2019-2020 (jeunes) : adoption**

**Considérant** la consultation quant au calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2019-2020, qui s'est déroulée auprès du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean et du comité de parents de la commission scolaire;

**Considérant** qu'à l'égard des dates du début et de la fin de l'année scolaire, le calendrier soumis à la consultation respecte l'entente locale des enseignants;

**Considérant** les commentaires du comité de parents et du syndicat de l'enseignement;

**Considérant** qu'il y a lieu de donner suite au commentaire du syndicat de l'enseignement à l'effet de modifier la date de la journée tempête qui était prévue le 5 juin 2020 pour la journée pédagogique du 19 mai 2020;

**Considérant** que ce calendrier scolaire n'inclut pas les jours chômés et payés, lesquels seront ajoutés lorsque le calendrier des jours chômés et payés sera adopté.

**CC190326-06**

**Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année 2019-2020, tel que déposé, contenant les journées pédagogiques et les congés enseignants et que ce calendrier soit complété lorsque le calendrier des jours chômés et payés sera adopté.**

#### 4.4 Modalités et règles de répartition des ressources financières 2019-2020 : adoption

**Considérant** qu'en vertu de la LIP, la Commission scolaire doit déterminer annuellement la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

**Considérant** que les surplus de l'établissement, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire à la fin de chaque exercice financier et que la Commission scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'établissement ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation;

**Considérant** que le comité de répartition des ressources a contribué à l'élaboration d'un document visant à établir les modalités et certaines règles de répartitions des ressources financières pour l'année 2019-2020, et en fait la recommandation;

**Considérant** sa présentation au conseil des commissaires par la direction du Service des ressources financières et informatiques lors d'une séance de travail tenue le 19 mars dernier;

CC190326-07

**Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- D'approuver le document « Modalités et règles de répartition des ressources financières 2019-2020 »;
- D'établir la règle de surplus autorisé pour les écoles pour l'année 2019-2020 à 12,5 % de l'allocation de base attribuée à l'école par la Commission scolaire;
- D'établir la règle de surplus autorisé pour les centres pour l'année 2019-2020 à 2,5 % du montant alloué au centre par la Commission scolaire provenant du produit maximal de la taxe;
- De transmettre le document aux conseils d'établissement.

#### 4.5 Politique sur la sécurité de l'information : projet pour consultation

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI) et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), la Commission scolaire doit adopter une politique sur la sécurité de l'information;

**Considérant** que celle-ci a pour objet d'assurer la gestion des risques, la gestion de l'accès à l'information et la gestion des incidents et qu'elle fait suite à la désignation du responsable de la sécurité de l'information (RSI) et des coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents (CSGI);

**Considérant** que l'information visée est toute information liée aux ressources humaines, matérielles, technologiques, financières ou autre, accessible sur des formats numériques ou non, dont les risques d'atteinte à sa disponibilité, son intégrité ou sa confidentialité peuvent avoir des conséquences liées à :

- la vie, la santé ou le bien-être des personnes;
- l'atteinte à la protection des renseignements personnels et à la vie privée;
- la prestation de services à la population;
- l'image de la commission scolaire et du gouvernement.

**Considérant** le projet de politique soumis au conseil des commissaires pour examen et adoption;

**Considérant** qu'avant son adoption, la politique doit faire l'objet d'une consultation auprès des syndicats représentant le personnel de la Commission scolaire;

**CC190326-08**

**Sur la proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter le projet de la Politique sur la sécurité de l'information tel que déposé et de le soumettre en consultation auprès des syndicats représentant le personnel de la Commission scolaire; ;
- que les syndicats fassent parvenir leur avis au plus tard le 3 mai 2019.

#### **4.6 Coordination au Service des ressources humaines : nomination**

**Considérant** les démarches entreprises par le comité de sélection, soit l'ouverture de poste à l'interne et externe;

**Considérant** les différentes étapes réalisées, soit les tests sur les connaissances techniques et professionnelles, informatiques, entrevue individuelle et tests psychométriques ainsi que le panier de gestion;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection aux termes des travaux réalisés appuyée par madame Christine Guay, psychologue;

**CC190326-09**

**Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Julie Truchon au poste de coordination au Service des ressources humaines.**

#### **4.7 Direction du Service des ressources matérielles : nomination**

**Considérant** les démarches entreprises par le comité de sélection, soit l'ouverture de poste à l'interne et externe;

**Considérant** les différentes étapes réalisées, soit les tests sur les connaissances techniques et professionnelles, informatiques, entrevue individuelle et tests psychométriques ainsi que le panier de gestion;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection aux termes des travaux réalisés appuyée par madame Christine Guay, psychologue;

**CC190326-10** **Sur la proposition de madame Johanne Morissette** tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur Dave Corneau au poste de direction du Service des ressources matérielles.

#### **4.8 Motions de félicitations**

**CC190326-11** **Sur proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations aux membres du conseil d'élèves de l'école Saint-Antoine, à l'ensemble des élèves de l'école, ainsi qu'à madame Véronique Martel, éducatrice spécialisée, pour la présentation devant les élus municipaux de Saint-Gédéon, lors de l'assemblée extraordinaire du 14 mars dernier, de trois projets que les élèves désirent voir se réaliser dans leur école.

**CC190326-12** **Sur proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations aux élèves des classes spécialisées ainsi qu'aux membres du personnel de l'école secondaire Camille-Lavoie qui ont participé à l'organisation du souper spaghetti, qui a eu lieu le 14 mars dernier. En collaboration avec le Grand Défi Pierre Lavoie, l'événement-bénéfice avait pour but d'amasser des fonds afin de faire l'achat d'un équipement informatique.

**CC190326-13** **Sur proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à l'école Jean-Gauthier, notamment aux élèves en entrepreneuriat et au personnel impliqué pour l'inauguration du bar à salade qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars dernier. Madame Morissette mentionne aussi la contribution de l'enseignante en art, madame Pascale St-Pierre et de ses élèves de 5<sup>e</sup> secondaire qui ont créé des œuvres pour agrémenter les lieux.

### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen, monsieur Jules Girard, pose des questions concernant les taxes scolaires et les nouvelles classes de maternelle 4 ans. Mesdames Christine Fortin et Roxanne Thibeault répondent à ses questions.

### **6. CORRESPONDANCE**

#### **6.1 MEES : conseil d'administration du Collège d'Alma**

Lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmant la nomination de M. Sylvain Beaulieu, commissaire, comme membre du conseil

d'administration du Collège d'Alma, à titre de personne représentant les commissions scolaires, pour un mandat de trois ans à compter du 20 février 2019.

## **7. INFORMATION**

### **7.1 Programme des services éducatifs complémentaires**

Les membres du conseil des commissaires reçoivent une copie du Programme des services éducatifs complémentaires de la Commission scolaire. Ce programme décrit les quatre types de services visés par le régime pédagogique soit les services de soutien, les services de vie scolaire, les services d'aide à l'élève et les services de promotion et de prévention. Aucune modification au programme n'est apportée pour la prochaine année scolaire.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC190326-14 La séance est levée à 20 h 10 sur proposition de madame Marjolaine Girard, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et secrétaire générale